

Publié le 21/02/2023



Arrêté municipal 23M004

Nomination au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire de la commune des Ponts-de-Cé,

Vu les articles L.123-4 à L.123-6 du code de l'action sociale et des familles concernant les Centres communaux d'action sociale,

Vu les articles R.123-7 à R.123-15 du code de l'action sociale et des familles concernant la composition du conseil d'administration des Centres communaux d'action sociale,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juin 2020 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS,

Vu la vacance d'un poste d'administrateur nommé suite à une démission en septembre 2022,

Vu l'absence de candidature au titre d'associations de représentants de personnes âgées,

Vu la candidature individuelle enregistrée,

ARRETE

Article 1^{er} - La personne ci-dessous désignée est nommée membre du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune des Ponts-de-Cé, en qualité de personne qualifiée :

Mme SCOTTO DI VETTIMO Martine

Article 2 - Les fonctions de cet administrateur expireront à la date du prochain renouvellement du Conseil Municipal.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services et Madame la Directrice du CCAS sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Ponts-de-Cé, le 20 février 2023

Le Maire,
Jean-Paul PAVILLON

